

# Auxiliaires et ravageurs en maraîchage bio

Labelisée Ecophyto par Vivea / Co-organisée avec la FD CIVAM du Gard et CORAL Occitanie

## Objectifs

Reconnaître et identifier les ravageurs et maladies et perfectionner les techniques innovantes de production en maraîchage bio pour prévenir et anticiper leurs attaques.

## Enjeux

Parler de «lutte biologique», c'est en premier lieu parler de relation entre les êtres vivants, c'est favoriser le prédateur naturel du ravageur pour le maintenir sous contrôle, et c'est aussi prévenir en associant et en tirant bénéfice des spécificités des plantes cultivées.

## Contenu

- Reconnaître les auxiliaires et les ravageurs et définir les seuils d'intervention.
- Présentation de mesures prophylactiques et et curatives pour diminuer la pression des ravageurs et des maladies.
- Visite d'une exploitation maraîchère : identification des ravageurs et maladies présents sur les cultures. Présentation, analyse et échanges autour des techniques de lutte préventives et innovantes, mises en place sur l'exploitation au cours de la saison.

## Modalité d'enseignement

présentiel

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 27/03/2023

### Tarifs

Adhérent 361€

Non adhérent 361€

Non agricole 361€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Gratuit éligibles VIVEA

### Plus de renseignements

Céline Mendes - Alice Calvet

alice.calvet@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

**Taux de satisfaction :** %

repas tiré du sac



**Modalités d'accès :**

## Dates, lieux et intervenants

**27 mars 2023**

30000 Sommières

09:00 - 17:00 (7hrs)

Intervenant : Claude Mur, formateur en agroécologie

**27 mars 2023** (3,5hrs)

30000

Module à distance

**Co-organisateur(s)**

**Partenaire(s)**

**Financier(s)**



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

---

Code postal : \_\_\_\_\_

----

Commune \_\_\_\_\_

---

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : \_\_  
\_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))